

Questionnaire relatif à l'amiante dans les écoles et les établissements scolaires

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse lance à compter du 2 avril 2024 une enquête nationale sur la présence d'amiante dans les écoles et établissements scolaires des secteurs public et privé sous contrat auprès tous les directeurs d'école et des chefs d'établissement.

En tant qu'employeur et exploitant, le ministère doit pouvoir disposer, pour chaque école et établissement du second degré, de données les plus complètes possibles afin d'assurer notamment la traçabilité des expositions et le suivi médical des personnels susceptibles d'avoir été exposés à l'amiante pendant leur parcours professionnel.

Cette enquête nous permettra de disposer d'un état des lieux consolidé relatif à la présence de matériaux amiantés, leur état de conservation et les mesures prises en vue de leur neutralisation ou de leur retrait.

Le présent questionnaire comporte de 3 à 18 questions. Leur nombre varie en fonction de la nature des réponses apportées.

Pour vous guider dans la saisie de vos réponses, des notes d'information sont incluses dans le questionnaire, en particulier pour vous indiquer où trouver les éléments à renseigner.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'assistant de prévention d'établissement ou de circonscription. Vous trouverez également de nombreuses informations dans la rubrique "Amiante" du site [Bâti scolaire](#) du ministère de l'éducation nationale.

Il importe dans tous les cas de renseigner ce questionnaire même si vous ne disposez pas de tout ou partie des données demandées.

Vous pourrez retourner autant de fois que vous le souhaitez sur le questionnaire pour le compléter ou le modifier. Pensez à bien valider vos réponses afin de les enregistrer.

Vous avez jusqu'au 2 juillet 2024 pour renseigner le questionnaire.

Enfin, le lien de réponse est spécifique à votre école ou à votre établissement et ne doit pas être partagé.

Nous vous remercions vivement pour votre implication dans le renseignement de cette enquête.

Vous avez la possibilité de le renseigner en plusieurs fois et de le mettre à jour en utilisant le même lien.

C1

Q1 D'après les informations dont vous disposez dans le registre de sécurité, quelle est l'année d'ouverture de l'école dont vous avez la responsabilité ?

Utiliser les flèches droite et gauche pour avancer ou reculer dans le temps. Cette information est disponible dans l'arrêté d'ouverture de l'école établi par le Maire, dans le registre de sécurité (incendie)

yyyy

Q2 * D'après les informations dont vous disposez, quelle est la date de construction du bâtiment le plus ancien ?

Comment retrouver ces dates ?

- La mémoire collective – beaucoup d'enseignants ou d'habitants connaissent les dates de construction ou d'ouverture d'un établissement scolaire
- Les archives municipales (registre des permis de construire, historique des bâtiments).
- Les plaques commémoratives d'inauguration ou bien les inscriptions sur les façades.
- Les archives de l'établissement.
- Le registre de sécurité incendie ou le PV de la commission de sécurité si existant.

- ☐ Avant le 1er juillet 1997
- ☐ Après le 1er juillet 1997
- ☐ Ne sait pas

B1

||
Aller à **Q18** Si (Q2 est = "Après le 1er juillet 1997")
Aller à **Q3** Si (Q2 est = "Avant le 1er juillet 1997")
Aller à **Q18** Si (Q2 est = "Ne sait pas")

Q3

*** A votre connaissance, le Dossier technique amiante (DTA) ou sa fiche récapitulative est-il présent dans l'école ?**

Un dossier intitulé dossier technique amiante (DTA) doit être constitué par le ou les propriétaires (ou le syndicat des copropriétaires) et tenu à jour. Il doit réunir :

- le rapport de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ;*
- la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits des listes A et B, s'il y a lieu ;*
- les recommandations générales de sécurité à l'égard des matériaux et produits, notamment procédures d'intervention (gestion, élimination des déchets lorsque l'état de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante le nécessite) ;*
- une fiche récapitulative (ou plusieurs si plusieurs bâtiments) avec les informations minimales définies réglementairement.*

A minima, cette fiche doit être présente dans l'école ou l'établissement

(Q2 est = "Avant le 1er juillet 1997")

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Ne sait pas

B2

||
Aller à **Q18** Si (Q3 est = "Non") ou (Q3 est = "Ne sait pas")

Q4

Ce document est-il intégré au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ?

(Q3 est = "Oui")

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Ne sait pas

Q5

**Quelle est la date de la dernière mise à jour du DTA connue ou à défaut la date initiale ?
(dans la fiche récapitulative voir date du dernier rapport de repérage ou diagnostic)**

Utiliser les flèches pour avancer ou reculer dans le temps

(Q3 est = "Oui")

yyyy

Q6

*** D'après les documents dont vous disposez, des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont-ils présents ?**

- Les matériaux et produits de la liste A peuvent libérer des fibres d'amiante du seul fait de leur vieillissement : flocages, calorifugeages, faux plafonds)

- Les matériaux et produits de la liste B sont susceptibles de libérer des fibres d'amiante lorsqu'ils sont sollicités (frottement, perçage, ponçage, découpe ...) : enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu, panneaux collés ou vissés, dalles de sol, conduits, enveloppes de calorifuge, clapets, volets, rebouchage, joints (tresses, bandes), plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux, conduits en amiante-ciment (eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée).

(Q3 est = "Oui")

- ☐ Aucun matériau susceptible de contenir de l'amiante
☐ Des matériaux de la liste A (flocages, calorifugeages et certains faux-plafonds)
☐ Des matériaux de la liste B (plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures)
☐ Information indisponible

B3

|| Aller à **Q18** Si (Q6 est = "Aucun matériau susceptible de contenir de l'amiante")
|| Aller à **Q18** Si (Q6 est = "Information indisponible")

Q7

D'après les documents, en cas de présence de matériaux de la liste A, le contrôle périodique a-t-il été réalisé ?

Contrôle obligatoire tous les 3 ans en raison des risques de dégradation des matériaux de la liste A

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste A (flocages, calorifugeages et certains faux-plafonds)")

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Information indisponible

B4

|| Aller à **Q12** Si (Q7 est parmi "Non", "Information indisponible") et (Q6 est parmi "Des matériaux de la liste B (plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures)")
|| Aller à **Q17** Si (Q7 est parmi "Non", "Information indisponible")

Q8

Pour les matériaux de la liste A, quel est l'état de conservation le plus défavorable ?

(Q7 est = "Oui")

- ☐ Score 1 : matériaux en bon état
☐ Score 2 : matériaux dans un état intermédiaire
☐ Score 3 : matériaux dégradé qui relâche des fibres d'amiante

Q9

A votre connaissance, pour les matériaux de la liste A, quelles ont été les mesures prises ?

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste A (flocages, calorifugeages et certains faux-plafonds)")

- ☐ Aucune action réalisée
☐ Condamnation de la zone dans l'attente d'une mesure d'empoussièrement
☐ Retrait ou encapsulage
☐ Information indisponible

B5

|| Aller à **Q12** Si (Q9 est parmi "Aucune action réalisée", "Condamnation de la zone dans l'attente d'une mesure d'empoussièrement", "Information indisponible")

Q10

D'après les documents disponibles, pour les matériaux de la liste A, quelle est la date des derniers travaux d'encapsulage ?

Utiliser les flèches pour avancer ou reculer dans le temps

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste A (flocages, calorifugeages et certains faux-plafonds)")

yyyy

Q11

D'après les documents disponibles, pour les matériaux de la liste A, quelle est la date des derniers travaux de désamiantage ?

Utiliser les flèches pour avancer ou reculer dans le temps

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste A (flocages, calorifugeages et certains faux-plafonds)")

yyyy

Q12 D'après les documents, en cas de présence de matériaux de la liste B, le contrôle périodique a-t-il été réalisé ?

(Q6 est = "Des matériaux de la liste B (plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures)")

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Information indisponible

B6

|| Aller à **Q17** Si (Q12 est parmi "Non", "Information indisponible")

Q13 Pour les matériaux de la liste B, quel est l'état de conservation le plus défavorable ?

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste B (plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures)")

- ☐ EP : matériaux nécessitant une évaluation périodique (EP), sans travaux immédiat.
☐ AC1 : matériaux nécessitant une action corrective de niveau 1 (protection de l'élément dégradé, retrait localisé)
☐ AC 2 : matériaux nécessitant une action corrective de niveau 2 (retrait total de matériaux)
☐ Information indisponible

Q14 D'après les documents disponibles, pour les matériaux de la liste B, quelles ont été les mesures prises ?

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste B (plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures)") et (Q13 est parmi "EP : matériaux nécessitant une évaluation périodique (EP), sans travaux immédiat.", "AC1 : matériaux nécessitant une action corrective de niveau 1 (protection de l'élément dégradé, retrait localisé)", "AC 2 : matériaux nécessitant une action corrective de niveau 2 (retrait total de matériaux)")

- ☐ Condamnation de la zone
☐ Encapsulage
☐ Aucune action réalisée

Q15 D'après les documents disponibles, pour les matériaux de la liste B, quelle est la date des derniers travaux d'action corrective de niveau 1 (AC1) ?

Utiliser les flèches pour avancer ou reculer dans le temps

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste B (plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures)") et (Q13 est = "AC1 : matériaux nécessitant une action corrective de niveau 1 (protection de l'élément dégradé, retrait localisé)")

yyyy

Q16 D'après les documents disponibles, pour les matériaux de la liste B, quelle est la date des derniers travaux d'action corrective de niveau 2 (AC 2) ?

Utiliser les flèches pour avancer ou reculer dans le temps

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste B (plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures)") et (Q13 est = "AC 2 : matériaux nécessitant une action corrective de niveau 2 (retrait total de matériaux)")

yyyy

Q17 A votre connaissance, depuis la rentrée scolaire de septembre, l'école a-t-elle fait l'objet de mesures d'empoussièrement ?

(Q6 est parmi "Des matériaux de la liste A (flocages, calorifugeages et certains faux-plafonds)", "Des matériaux de la liste B (plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures)")

- ☐ Non
☐ Oui en raison d'une alerte
☐ Oui suite à des travaux relatifs à l'amiante

Q18 Des personnels vous ont-ils sollicité pour recueillir des informations nécessaires au suivi d'exposition professionnelle à l'amiante ?

- ☐ Oui

☐ Non

* Réponse obligatoire

.....

Merci d'avoir pris le temps d'apporter ces réponses que vous pouvez compléter ou mettre à jour en utilisant le lien que vous avez reçu (à conserver).

Vous trouverez également de nombreuses informations dans la rubrique "Amiante" du site [Bâti scolaire](#) du ministère de l'éducation nationale.